

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 14 janvier 2025** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

Est absente :

Madame Lydia Richer, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal des séances du 3 et du 9 décembre 2024
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Modification au calendrier des séances du conseil
 - 4.4 Comité consultatif d'urbanisme - Mandats et nomination d'un membre
 - 4.5 Élections générales municipales 2025 - Mandat pour soutien technologique
 - 4.6 Entente relative à la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Dominique
 - 4.7 Achat d'un véhicule de promenade et disposition d'un véhicule actuel
 - 4.8 Demande de commandite - 50e FADOQ St-Dominique
 - 4.9 Camp de jour - enjeux
 - 4.10 Planification des besoins d'espace 2025-2030 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe | Projet préliminaire
- 5. LÉGISLATION :**
 - 5.1 Adoption du Règlement 2024-417 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025

6. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 6.1 Rapport de service
7. **SERVICE TECHNIQUE :**
 - 7.1 Rapport de service des eaux usées
8. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
 - 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement des eaux
9. **CORRESPONDANCE :**
10. **DIVERS :**
11. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-01

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02

4.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 3 ET DU 9 DÉCEMBRE 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 et les procès-verbaux des trois séances extraordinaires du 9 décembre 2024, tels que rédigés et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 14 janvier 2025 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires de la semaine du 24 novembre au 7 décembre 2024 :	34 652,12 \$
• Salaires de la semaine du 8 au 21 décembre 2024 :	28 043,66 \$
Total :	62 695,78 \$

Déboursés déjà payés :

• Chèques # 2030 à 2041 :	13 414,05 \$
• Chèque manuel #1908	2 378,83 \$
• Paiements Accès D, 502550 à 502594 :	115 447,91 \$
• Paiements directs 753800 à 753854 :	232 453,88 \$
Total :	363 694,67 \$

Total cumulatif : 426 390,45 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-04

4.3. MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-178 qui adoptait le calendrier des séances du conseil pour 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une modification au calendrier pour le mois de septembre;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 20 h :

- 14 janvier	- 8 juillet
- 4 février	- 12 août
- 4 mars	- 9 septembre
- 1 ^{er} avril	- mercredi 1 ^{er} octobre (<i>en raison des élections</i>)
- 6 mai	- 18 novembre
- 3 juin	- 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05

4.4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MANDATS ET NOMINATION D'UN MEMBRE

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Carolanne Pineault s'est terminé le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière n'est plus disponible pour solliciter un nouveau mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de son poste a été affichée;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédérick Tremblay est intéressé à prendre ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'OFFICIALISER ainsi les membres du Comité consultatif d'urbanisme avec les personnes suivantes:

- Madame Lise Bachand, représentante du Conseil municipal, **jusqu'au 31 décembre 2025**
- Madame Charlène Côté, représentante des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2025**
- Monsieur Jean-Philippe Grenier, représentant des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2025**
- Monsieur Frédérick Tessier, représentant des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2026**
- Monsieur Frédérick Tremblay représentant des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2026**

DE REMERCIER madame Carolanne Pineault pour sa contribution à ce comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-06

4.5. ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2025 - MANDAT POUR SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire de la firme Innovision + pour la partie impartition et service, pour la table d'accueil informatisée et pour le matériel électoral requis en prévision de l'élection générale du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service d'Innovision +, et d'en autoriser la dépense qui en découle;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-140-00-419 et 02-140-00-670.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-07

4.6. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES RELIÉS À L'EAU POTABLE ET AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE

CONSIDÉRANT qu'une entente relative à l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées est intervenue en 2016 avec la Ville de Saint-Pie;

CONSIDÉRANT qu'une modification à l'entente a été signée en 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente vient à échéance au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'intérêt des deux parties à renouveler cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer la nouvelle entente relative à la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages reliés à l'eau potable et au traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Dominique débutant le 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-08

4.7. ACHAT D'UN VÉHICULE DE PROMENADE ET DISPOSITION D'UN VÉHICULE ACTUEL

CONSIDÉRANT la conscientisation de la municipalité envers les énergies renouvelables, l'achat d'un véhicule électrique a été privilégié;

CONSIDÉRANT les offres de prix reçues pour l'achat d'un véhicule de promenade;

CONSIDÉRANT les spécifications techniques requises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat d'un véhicule de promenade électrique tel que décrit dans la soumission #13313 le 10 décembre 2024, au montant de 70 463 \$, taxes en sus, auprès de Automobile J. P. Yergeau inc.;

D'AUTORISER le directeur général adjoint à procéder à l'immatriculation dudit véhicule.

D'AUTORISER le directeur général adjoint à procéder à la disposition du Ford F-250 2008.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponible au poste budgétaire 22-30000-724.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-09

4.8. DEMANDE DE COMMANDITE - 50E FADOQ ST-DOMINIQUE

CONSIDÉRANT que le *Club FADOQ St-Dominique* fêtera son 50^e anniversaire en avril prochain;

CONSIDÉRANT que des représentants de la Municipalité de Saint-Dominique sont invités à titre d'invités d'honneur;

CONSIDÉRANT la demande reçue du *Club FADOQ St-Dominique* pour une commandite;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER au *Club FADOQ St-Dominique* une commandite de 500 \$;

QUE les fonds nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectés au poste budgétaire 02-70120-610.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-10

4.9. CAMP DE JOUR - ENJEUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT que, malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT que ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers, physique ou psychologique, sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique appuie la demande faite par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024;

DE PROPOSER :

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-11

4.10. PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2025-2030 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE | PROJET PRÉLIMINAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a transmis à la municipalité sa planification de besoins d'espace 2025-2030;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe souhaite obtenir l'avis de la municipalité sur cette planification;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions de la clientèle pour l'école de la Rcade sont à la hausse et que le nombre de groupes actuel est sous la capacité d'accueil défini par le MEQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ÉMETTRE un avis favorable à la planification des besoins d'espace 2025-2030 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe tel que soumis le 20 décembre 2024.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12

5.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-417 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement 2024-417 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025, a été présenté le 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que, par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le Règlement 2024-417 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE

6. SERVICE DE L'URBANISME

6.1. RAPPORT DE SERVICE

Le rapport de service du mois de décembre 2024 est déposé au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE

7.1. RAPPORT DE SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport de service du mois de décembre 2024 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX

Le rapport de service du mois de décembre 2024 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE

10. DIVERS

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-13

11. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 10.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière